

PROGRAMME FORMATION

MEMBRES DU CSE/CSSCT D'ENTREPRISE DE MOINS DE 300 SALARIES

L'atout sécurité

E.R.T.F

<p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none">● De distinguer les droits et obligations du CSE de moins de 300 salariés.● D'exercer pleinement ses attributions● D'assister efficacement les salariés	<p>1. Aspects réglementaires en rapport avec le CSE</p> <ul style="list-style-type: none">- Les principes généraux de prévention- Conditions et modalités de mise en place d'un CSE- Missions et moyens du CSE- Droits et devoirs des représentants du personnel au CSE- Composition du CSE et rôle de chacun- Le rapport annuel de l'HSCT et le programme de prévention- La BDES- Les expertises du CSE- Les consultations et informations du CSE- Les indicateurs santé/sécurité au travail- L'alerte en cas de danger grave et imminent- Tarification des entreprises et coût des AT et maladies professionnelles
<p>Public et pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none">● Membre du CSE de moins de 300 salariés● De 1 à 10 stagiaires	<p>2. Méthodologie d'analyse d'un accident ou d'un presque accident du travail.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'enquête- L'arbre des causes- L'exploitation de l'arbre des causes
<p>Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none">● Apports théoriques sur video-projecteur● Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues● Exercices pratiques, études de cas● Remise d'un livret stagiaire● Personnel expérimenté pour la formation	<p>3. De la détection précoce des problèmes à leur analyse</p> <ul style="list-style-type: none">- La sinistralité- L'évaluation des risques professionnels et des conditions de travail : le document unique- La détection de problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail- Agir sur le comportement humain
<p>Suivi et évaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">● Document d'évaluation de satisfaction● Fiche de présence● Attestation de formation	<p>4. Culture Hygiène et Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">- Les TMS - Les produits dangereux - L'incendie - Le risque mécanique - Les risques psychosociaux - La pénibilité - Les ambiances thermiques - L'éclairage- Le risque routier - La réglementation SST - Gestion des EE (plan de prévention)- Les formations, habilitations et contrôles obligatoires
<p>Durée et lieu :</p> <ul style="list-style-type: none">● 3 jours soit 21 heures● En entreprise ou en centre de formation	<p>5. Culture Hygiène et Sécurité, travaux pratique</p> <ul style="list-style-type: none">- Visite sécurité de l'établissement + débriefing- Audit HSCT d'un poste de travail de l'établissement + débriefing- Présentation et valorisation d'une analyse/étude sur l'amélioration des conditions de santé, sécurité ou des conditions de travail en réunion du CSE.